



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 13 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le mercredi 07 octobre 2020, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
11.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
15.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
16.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
17.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
18.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
21.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
22.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
23.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
25.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
28.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
29.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
30.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
31.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
32.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
33.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
34.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
35.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
40.	EPCI	GUERIN	Daniel
41.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
42.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
43.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
44.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
45.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
46.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
47.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
49.	EPCI	LAGALLE	Philippe
50.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
51.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain

52.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
55.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
57.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
58.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
59.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
60.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
61.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
62.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
64.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
66.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
67.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
68.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
69.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
70.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
71.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
72.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
73.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
74.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
76.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
77.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
78.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
79.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
80.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
81.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
82.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
83.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
84.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
85.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
86.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
87.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
88.	EPCI	SAINT LO	Patrick
89.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
90.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
91.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
92.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
93.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
94.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
95.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie
96.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
6.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
7.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
8.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
9.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
10.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
11.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
12.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
13.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
14.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith

16.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
17.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
18.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
19.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
20.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
21.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
22.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
23.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
24.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
25.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
26.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
27.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
28.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
29.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
30.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
31.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
33.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
34.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
35.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
36.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
37.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
38.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant DONNANT POUVOIR	COLLEGE	Représentant RECEVANT POUVOIR	COLLEGE
1.	Romain BAIL	CU CAEN LA MER	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
2.	Dominique BENOIT	PAYS DE FALAISE	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
5.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR- BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
6.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
7.	Alain GOBE	EPCI	PARIS Françoise	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Jean-Denis GUELLE	SEULLES - TERRES ET MER	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
9.	Jean-Yves HEURTIN	PAYS DE FALAISE	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
10.	Franck JOUY	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
11.	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	RIBALTA Ghislaine	CU CAEN LA MER
12.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
13.	Jean-Yves LE BRUN	CU CAEN LA MER	MARIE Philippe	CU CAEN LA MER
14.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME Valentin	LISIEUX NORMANDIE
15.	Nadine LEFEVRE- PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
16.	Philippe PELLETIER	PRE BOCAGE INTERCOM	SAINT LO Patrick	EPCI
17.	Gérard POULAIN	TERRE D'AUGE	GOHIER Armand	TERRE D'AUGE
18.	Dany TARGAT	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce deuxième Comité syndical du mandat. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum, et d'éviter une nouvelle convocation.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité syndical le 7 octobre dernier, à avoir :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020,
- Modalités de vote,
- Installation du Comité syndical,
- Commission Consultative pour la Transition Energétique,
- Représentations extérieures,
- Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Election de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- Installation de de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- Délégations du Comité syndical à la Présidente et au Bureau syndical,
- Règlement intérieur des assemblées,
- Frais de déplacement des représentants du Comité syndical,
- Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-Présidents,
- Informations générales : dématérialisation des convocations.

Madame la Présidente propose simplement un ajustement consistant à retirer la proposition de vote électronique, une seule liste ayant été déposée pour la constitution des commissions d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public. En effet, la loi prévoyant, dans ce cas précis, que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste (article L. 2121-21 du CGCT).

Compte tenu des risques sanitaires, le protocole sanitaire strict, mis en place à l'occasion du Comité syndical du 24 septembre dernier, est maintenu. Chacun est invité à le respecter tout au long de cette séance et c'est en application des directives préfectorales qu'aucun pot de l'amitié ne sera proposé en fin de séance.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques ;
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie d'Isigny-omaha Intercom, a été nommé secrétaire de séance.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente l'état des présents :

	Vote d'intérêt commun
Représentants	152
Représentants en exercice	152
Quorum atteint à partir de	77
Présents	95
Pouvoirs	18
Total des votants	113

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est approuvé, à l'unanimité.

MODALITES DES VOTES

Avant d'engager les sujets nécessitant délibérations, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à apporter quelques précisions sur les modalités de votes.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que, conformément à l'article 15 du règlement intérieur, encore en vigueur ce jour, les votes auront lieu à main levée.

Conformément à l'article L. 5212-16 du CGCT, les représentants de tous les collèges au Comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres. Les délibérations qui seront soumises à l'approbation du Comité ce jour, présentant un intérêt commun à tous les territoires, l'ensemble des représentants sera invité à s'exprimer.

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle qu'un représentant ne peut être en possession que d'un seul pouvoir.

MISE EN PLACE DU BUREAU SYNDICAL

Conformément au Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et aux statuts du SDEC ÉNERGIE, le Comité syndical, réuni en assemblée le 24 septembre 2020, a élu le Bureau syndical composé de 25 membres.

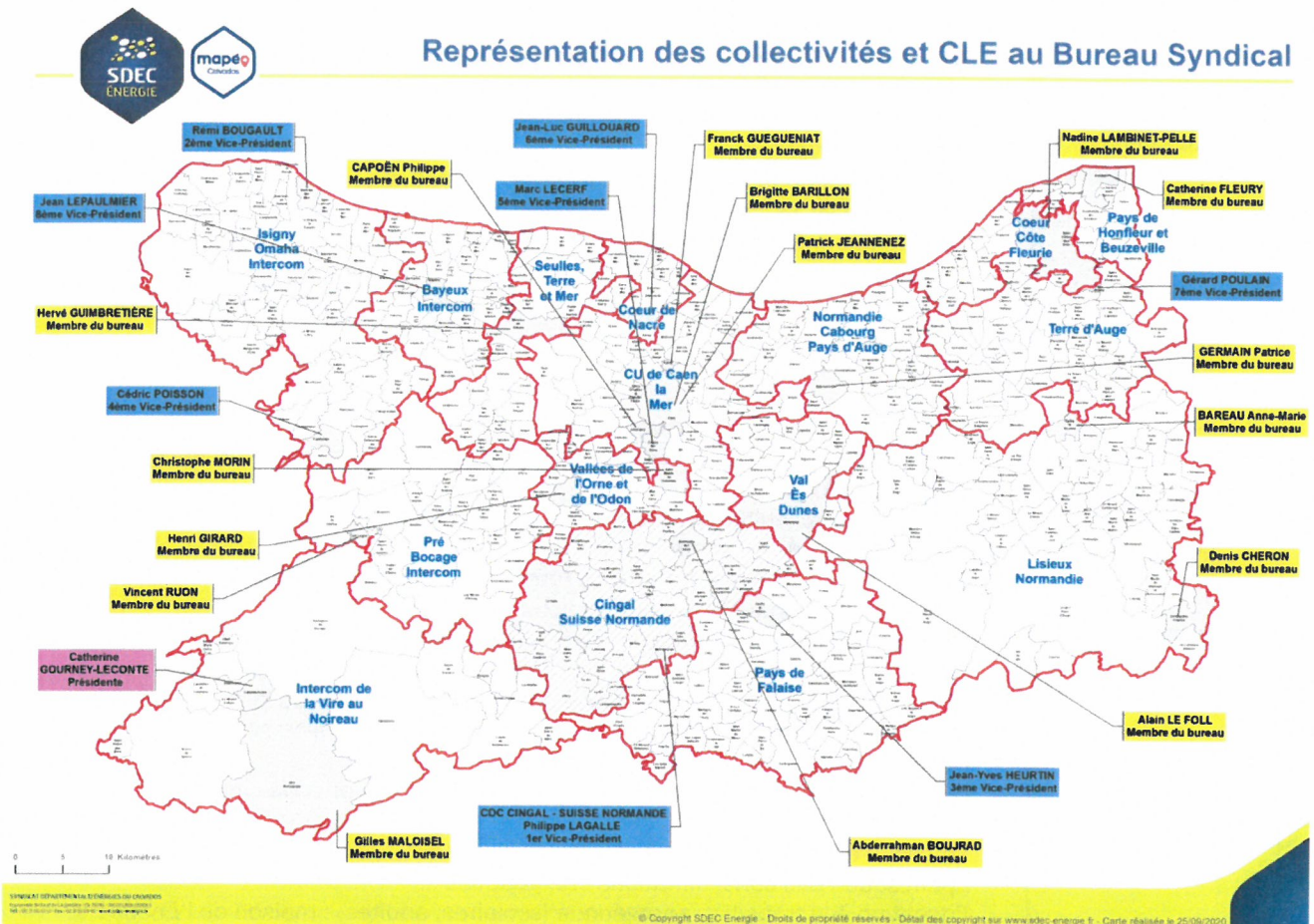
Madame la Présidente rappelle qu'ont ainsi été élus, dans l'ordre du tableau :

LA PRÉSIDENTE	
Catherine GOURNEY-LECONTE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

LES VICE-PRÉSIDENTS		DOMAINES D'INTERVENTION	COLLEGES
1 ^{er} Vice-Président	M. Philippe LAGALLE	Administration générale- Finances-Cartographie et usages numériques	EPCI
2 ^{ème} Vice-Président	M. Rémi BOUGAULT	Concessions Électricité et Gaz	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Yves HEURTIN	Développement économique	PAYS DE FALAISE
4 ^{ème} Vice-Président	M. Cédric POISSON	Relations usagers et précarité énergétique	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
5 ^{ème} Vice-Président	M. Marc LECERF	Transition Énergétique	CU CAEN LA MER
6 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Luc GUILLOUARD	Mobilités bas carbone	CŒUR DE NACRE
7 ^{ème} Vice-Président	M. Gérard POULAIN	Travaux sur les réseaux publics d'électricité	TERRE D'AUGE
8 ^{ème} Vice-Président	M. Jean LEPAULMIER	Éclairage public et signalisation lumineuse	BAYEUX INTERCOM

LES MEMBRES		COLLEGES
10 ^{ème} membre	M. Vincent RUON	PRÉ BOCAGE INTERCOM
11 ^{ème} membre	M. Hervé GUIMBRETIERE	SEULLES - TERRES ET MER
12 ^{ème} membre	M. Henri GIRARD	VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13 ^{ème} membre	M. Abderrahman BOUJRAD	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14 ^{ème} membre	M. Alain LE FOLL	VAL ÈS DUNES
15 ^{ème} membre	M. Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16 ^{ème} membre	Mme Anne-Marie BAREAU	LISIEUX NORMANDIE
17 ^{ème} membre	Mme Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR CÔTE-FLEURIE
18 ^{ème} membre	Mme Catherine FLEURY	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
19 ^{ème} membre	M. Philippe CAPOËN	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE
20 ^{ème} membre	Mme Brigitte BARILLON	CU CAEN LA MER
21 ^{ème} membre	M. Franck GUÉGUÉNIAT	CU CAEN LA MER
22 ^{ème} membre	M. Patrick JEANNENEZ	CU CAEN LA MER
23 ^{ème} membre	M. Denis CHÉRON	LISIEUX NORMANDIE
24 ^{ème} membre	M. Gilles MALOISEL	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
25 ^{ème} membre	M. Christophe MORIN	VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Comme prévu dans les statuts du SDEC ÉNERGIE, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE confirme que l'ensemble des territoires du syndicat est représenté au sein du Bureau syndical :



Le Comité syndical prend acte du tableau des élus du Bureau syndical et de la représentation des territoires du syndicat au sein de cette instance.

DOMAINES DE COMPETENCES DES VICE-PRESIDENCES

Madame la Présidente rappelle qu'en tant qu'organe exécutif du syndicat, elle est l'ordonnatrice des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

La Présidente est seule chargée de l'administration, mais elle peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

Dans ce cadre, Madame la Présidente présente au Comité syndical les délégations de fonction, selon les différents domaines d'intervention ci-après ; Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, complétant son intervention.

Commissions	Domaines d'interventions
Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie, - Gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions, - Politique d'aides financières et d'achats, - Politique de gestion des Ressources humaines - dialogue social - hygiène et sécurité, - Système d'informations géographiques (www.mapeo.calvados.fr, PCRS...) - SDSI - RGPD - Usages numériques..., - Certification 9001 et 50001.
Concessions Électricité et Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz, - Suivi et évolution des cahiers des charges de concession et des annexes, rapports de contrôle, avenants..., - Renouvellement du contrat de concession gaz naturel, - Relations avec les concessionnaires électricité et gaz, - Développement coordonné des réseaux d'énergie - électricité/gaz/chaaleur, - Affaires juridiques réseaux et énergie.
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux raccordements aux réseaux publics d'électricité et de gaz (soutirage et injection), - Contribution aux PLUi - SCOT.... / impact sur le développement et capacité des réseaux, - Barème de raccordement aux réseaux.
Relations usagers et précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Précarité énergétique : aide et soutien à l'utilisateur, fonds solidarité énergie, fonds d'aide aux travaux..., - Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz, - Volet usagers liés au contrôle concessif, - Gestion d'un service public local de fourniture d'énergie en faveur des particuliers - Réclamations - enquête de satisfaction.
Transition Énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Planification énergétique : suivi des PCAET, animation de la CCTE..., - Production Énergies Renouvelables : cadastre solaire, Contrat d'Objectifs territoriaux, développement de projets bois - biométhane - solaire photovoltaïque et thermique - éolien - hydroélectrique.... Projets participatifs ou citoyens, - Développement des réseaux de chaleur, - Développement de la flexibilité énergétique : Stockage énergie - injection - autoconsommation..., - Efficacité énergétique des bâtiments publics : CEP, rénovation énergétique, optimisation des consommations énergétiques ..., - Education à la transition énergétique (scolaires, adultes) : maison de l'Énergie et Fabrique Énergétique, - Accompagnement des projets visant l'économie circulaire des territoires, - Groupements d'achat d'énergies.
Mobilités bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au Schéma directeur des mobilités électriques, - Encouragement à l'usage des mobilités bas carbone, - Construction de station de recharge et d'avitaillement de mobilité électrique - GNV - Hydrogène, - Maintenance et exploitation des infrastructures de recharge et d'avitaillement, - Développement de nouveaux services - auto partage, vélo électrique...
Travaux sur les réseaux publics d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et sécurisation des réseaux d'électricité, - Programme de renforcement du réseau Basse Tension, - Programme annuel d'effacement coordonné des réseaux, - PPI-PA : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACE, - Animation de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement, - Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier.
Éclairage public et signalisation lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse, - Maintenance et exploitation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, - Développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public, - Renouvellement de l'éclairage des bâtiments publics, - Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...) + respect des éco systèmes (trame verte ...).

Le Comité syndical prend acte des domaines d'interventions présentés par commission.

COMMISSIONS INTERNES

Suite à l'élection des membres du Bureau syndical, Madame la Présidente présente la composition de chaque commission interne prévue à l'article 6.3 des statuts, validée par le Bureau syndical du 6 octobre dernier.

En moyenne, chaque élu du Bureau syndical participera aux travaux de 2 commissions internes.

Préalablement à la réunion du Bureau syndical, Madame la Présidente précise que les membres ont été conviés, le vendredi 2 octobre au SDEC ÉNERGIE, à des ateliers de présentation des différentes commissions ; ateliers qui leur ont permis de se proposer pour des commissions où ils pensaient pouvoir apporter leur contribution. Chaque élu est ainsi membre d'une commission classée prioritaire dans leur choix.

La composition des commissions internes se présente comme suit :

Commissions	Vice-Président	Autres membres
Administration générale- Finances-Cartographie et usages numériques	Philippe LAGALLE	Hervé GUIMBRETIERE Henri GIRARD Catherine FLEURY Brigitte BARILLON Franck GUÉGUÉNIAT
Concessions Électricité et Gaz	Rémi BOUGAULT	Cédric POISSON Vincent RUON Patrice GERMAIN Catherine FLEURY Franck GUÉGUÉNIAT
Développement économique	Jean-Yves HEURTIN	Rémi BOUGAULT Gérard POULAIN Abderrahman BOUJRAD Gilles MALOISEL Christophe MORIN
Relations usagers et précarité énergétique	Cédric POISSON	Philippe LAGALLE Jean-Luc GUILLOUARD Vincent RUON Anne-Marie BAREAU Brigitte BARILLON
Transition Énergétique	Marc LECERF	Jean-Yves HEURTIN Abderrahman BOUJRAD Patrice GERMAIN Nadine LAMBINET-PELLE Gilles MALOISEL
Mobilités bas carbone	Jean-Luc GUILLOUARD	Marc LECERF Henri GIRARD Nadine LAMBINET-PELLE Philippe CAPOËN Christophe MORIN
Travaux sur les réseaux publics d'électricité	Gérard POULAIN	Jean LEPAULMIER Alain LE FOLL Anne-Marie BAREAU Patrick JEANNENEZ Denis CHÉRON
Éclairage public et signalisation lumineuse	Jean LEPAULMIER	Hervé GUIMBRETIERE Alain LE FOLL Philippe CAPOËN Denis CHÉRON

Le Comité syndical prend acte de la composition des commissions internes, énumérées à l'article 6.3 des statuts du Syndicat.

Arrivée de MONSIEUR Xavier DELOMEZ, représentant du collège de Bayeux Intercom.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE – CCTE.

Madame la Présidente rappelle que, créée par le syndicat en application de l'article L.2224-37 du CGCT, cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Elle est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants du SDEC ÉNERGIE et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP) inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

L'ensemble des EPCI à FP ayant nommé chacun leurs deux représentants à cette commission, Madame la Présidente propose que le collège des membres de la CCTE des élus du Comité syndical soit composé au moins d'un élu du Bureau syndical représentant sa CLE.

Les élus du Bureau syndical qui ont été précédemment désignés par leur Communauté de communes pour la représenter au sein de la CCTE, ne peuvent pas représenter également le syndicat.

Une réunion d'information, ouverte aux représentants au Comité syndical pour mieux appréhender le périmètre d'action de cette commission, est prévue le jeudi 12 novembre 2020, de 9h à 12h.

Ce même jour, de 14h30 à 16h00, une autre réunion d'information sera proposée aux membres du collège des EPCI pour leur présenter la CCTE et surtout le rôle de représentant à la conférence NOME en vue de sa désignation lors de la première séance plénière de la commission.

La composition du collège « SDEC ÉNERGIE » sera proposée au Comité syndical du 17 décembre prochain.

Le Comité syndical valide ce principe de représentation du collège du SDEC ÉNERGIE par au moins un membre du Bureau syndical.

REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Madame la Présidente propose au Comité syndical de nommer ses représentants au sein :

- **de la Société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe »**

Le Comité syndical du 6 février 2020 a acté l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe » (*entrée au capital de la société de projet à hauteur de 2 670 € soit 26,70% du capital social à la création*), et désigné Madame GOURNEY-LECONTE comme son représentant légal au Comité Stratégique et à l'Assemblée Générale de la société de projet et ce jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE prévu en 2020.

➔ Proposition de nommer Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

▪ **du Territoire Energie Normandie**

Le 2 octobre 2015, à l'initiative du SDEC ÉNERGIE, est créé le TEN – Territoire Energie Normandie - qui regroupe les 5 syndicats d'énergie de la Région Normandie (SDEC ÉNERGIE, SIEGE 27, SDEM50, TE61 et le SDE76). Il s'agit, au travers de cette entente régionale, de mettre en commun des savoirs, des moyens et des informations pour créer les synergies nécessaires pour accompagner les collectivités en matière de transition énergétique, et ce, dans le cadre de partenariats avec notamment la Région, les EPCI à FP, l'ADEME...

Chaque syndicat est représenté par trois membres, dont son Président.

➔ **Proposition de nommer Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Messieurs Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD.**

▪ **du Conseil d'exploitation des régies**

Le SDEC ÉNERGIE est doté de compétences que sont la production d'énergies renouvelables (vente de l'énergie produite) mais aussi la mobilité bas carbone (vente pour l'utilisation de bornes de recharges électriques).

Ces activités présentent un caractère lucratif et commercial et à ce titre, justifient la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dont le mode de gestion directe retenu par le syndicat est la régie dotée de l'autonomie financière.

Le fonctionnement de la régie à autonomie financière a nécessité la création d'une instance de pilotage, le Conseil d'Exploitation.

Il est proposé d'amender l'article 9 des statuts de la régie à autonomie financière, qui prévoit que son conseil d'exploitation soit composé de 5 membres élus du Bureau syndical – le Président, chaque Vice-Président concerné (Administration-Finances et Energie) et un membre de chacune des deux commissions.

Pour ce mandat, la commission énergie étant subdivisée en deux commissions (Transition Énergétique et Mobilités bas carbone) il est proposé de désigner 6 représentants.

➔ **Proposition de nommer :**

- La Présidente du syndicat, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE,
- Le Vice-Président en charge de l'Administration générale – Finances - Cartographie et usages numériques, Monsieur Philippe LAGALLE,
- Les Vice-Présidents en charge de la transition énergétique et des mobilités bas carbone, Messieurs Marc LECERF et Jean-Luc GUILLOUARD,
- Un membre de chacune des commissions « transition énergétique » et « mobilités bas carbone », Messieurs Henri GIRARD et Abderrahman BOUJRAD.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet ces propositions de nominations à l'approbation du Comité Syndical.

➔ **Délibérations d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	96	18	114

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, représentante légale du SDEC ÉNERGIE à l'Assemblée Générale de la société de projet susvisée,
- **DESIGNE** Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, et Messieurs Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD, vice-présidents représentants du SDEC ÉNERGIE au Territoire d'Énergie Normandie,
- **DECIDE** d'amender l'article 9 des statuts de la régie à autonomie financière, de manière à dire que son conseil d'exploitation est composé de 6 membres élus du Bureau syndical – le Président, chaque Vice-Président concerné (Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques / Transition énergétique / Mobilités bas carbone) et un membre de chacune des deux commissions, Transition énergétique et Mobilités bas carbone,
- **DESIGNE** Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, Messieurs Philippe LAGALLE, Marc LECERF et Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Présidents et Messieurs Henri GIRARD et Abderrahman BOUJRAD, membres du Bureau syndical, représentants du Conseil d'exploitation des régies,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente rappelle que la Commission d'Appel d'Offres a pour rôle d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens et de donner des avis pour la passation des avenants aux marchés.

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante du SDEC ÉNERGIE, intervenu le 24 septembre 2020, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Outre la Présidente du SDEC ÉNERGIE, sa présidente, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Comité Syndical en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

A la date limite de dépôt des listes de candidature, fixée au lundi 12 octobre 2020 à 18h, seule la liste suivante a été déposée :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres CAO Pdt : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	- M. Philippe LAGALLE - M. Cédric POISSON - M. Jean-Luc GUILLOUARD - M. Gérard POULAIN - M. Jean LEPAULMIER	- M. Vincent RUON - M. Henri GIRARD - M. Abderrahman BOUJRAD - Mme Anne-Marie BAREAU - M. Patrick JEANNENEZ

Considérant que dans ce cas, l'article L. 2121-21 du CGCT prévoit que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par la Présidente de l'assemblée délibérante.

A noter que, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Par ailleurs, peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet la délibération d'installation des membres de la Commission d'Appel d'Offres au Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	96	18	114

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCLAME** installés les membres titulaires et suppléants, à voix délibérative, suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres CAO Pdt : Mme Catherine GOURNEY- LECONTE	- M. Philippe LAGALLE - M. Cédric POISSON - M. Jean-Luc GUILLOUARD - M. Gérard POULAIN - M. Jean LEPAULMIER	- M. Vincent RUON - M. Henri GIRARD - M. Abderrahman BOUJRAD - Mme Anne-Marie BAREAU - M. Patrick JEANNENEZ

- **CHARGE** Madame la Présidente, de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) DU SDEC ÉNERGIE

Madame GOURNEY-LECONTE rappelle que la Commission de Délégation de Service Public a pour rôle d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'analyser leurs propositions et émettre un avis sur celles-ci.

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante du SDEC ÉNERGIE, intervenu le 24 septembre 2020, il convient de constituer la Commission de Délégation de Service Public et ce, pour la durée du mandat.

Outre la présidente du SDEC ÉNERGIE, sa présidente, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Comité Syndical en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la Commission de Délégation de Service Public doit avoir lieu à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

A la date limite de dépôt des listes de candidature, fixée au lundi 12 octobre 2020 à 18h, seule la liste suivante a été déposée :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission de Délégation de Service Public CDSP Pdt : Mme Catherine GOURNEY- LECONTE	- M. Rémi BOUGAULT - M. Cédric POISSON - M. Vincent RUON - M. Patrice GERMAIN - Mme Catherine FLEURY	- M. Philippe LAGALLE - M. Jean-Luc GUILLOUARD - M. Henri GIRARD - M. Franck GUÉGUÉNIAT - M. Christophe MORIN

Considérant que dans ce cas, l'article L. 2121-21 du CGCT prévoit que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par la Présidente de l'assemblée délibérante.

A noter que, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Par ailleurs, peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet la délibération d'installation des membres de la Commission de Délégation de Service Public au Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	96	18	114

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCLAME** installés les membres titulaires et suppléants, à voix délibérative, suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission de Délégation de Service Public CDSP Pdt : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	- M. Rémi BOUGAULT - M. Cédric POISSON - M. Vincent RUON - M. Patrice GERMAIN - Mme Catherine FLEURY	- M. Philippe LAGALLE - M. Jean-Luc GUILLOUARD - M. Henri GIRARD - M. Franck GUÉGUÉNIAT - M. Christophe MORIN

- **CHARGE** Madame la Présidente, de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL

Madame la Présidente rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux.

Elle est réglementairement constituée et consultée pour émettre un avis sur le principe de délégation de service public et pour examiner tous les ans les bilans d'activité des délégataires.

Présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, cette commission comprend des membres du syndicat désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le Comité Syndical. En fonction de l'ordre du jour, celle-ci peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Suite au renouvellement du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, les membres de la commission consultative des services publics locaux doivent être renouvelés pour la durée du mandat. Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE a sollicité des associations locales pour désigner leurs représentants.

La Présidente propose au Comité Syndical la mise en place de cette commission composée des représentants à voix délibératives suivants :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE	Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE
M. Philippe LAGALLE	M. Rémi BOUGAULT
M. Cédric POISSON	M. Patrice GERMAIN
M. Jean-Luc GUILLOUARD	Mme Nadine LAMBINET-PELLE
Mme Anne-Marie BAREAU	Mme Catherine FLEURY
Mme Brigitte BARILLON	M. Denis CHÉRON

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	M. Jean DUMORTIER	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Jean-Marie BERNARD	M. Thierry SAVARY
CCI Caen Normandie	Mme Fabienne NICOLLE	

A noter que, la Présidente pourra convier aux réunions de cette commission toute personne dont l'audition paraît utile, en fonction de l'ordre du jour. Les observations de ces membres à voix consultative seront consignées au procès-verbal.

Cette commission se dotera d'un règlement intérieur.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet la délibération d'installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	96	18	114

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
- **DESIGNE** au sein de celle-ci, pour la durée du mandat en cours, les membres du Comité Syndical et des associations locales, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE ET AU BUREAU SYNDICAL

Aux termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut renvoyer à la Présidente et au Bureau Syndical le règlement de certaines affaires et leur confier à cet effet une délégation dont il fixe les limites.

Dans ce contexte, suite à l'avis favorable du Bureau syndical du 6 octobre dernier, Madame la Présidente propose la répartition suivante des différentes compétences :

1 – Compétences exclusives du Comité Syndical :

- o Voter le budget, instituer et fixer des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- o Fixer le régime des contributions,
- o Attribuer les subventions ;
- o Approuver le compte administratif ;
- o Prendre les dispositions à caractère budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- o Prendre toutes les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- o Accepter l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- o Déléguer la gestion d'un service public et conclure des avenants à ces conventions ;
- o Attribuer des fonds de concours ;
- o Désigner les représentants du syndicat au sein de la Commission consultative pour la transition énergétique et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) y compris dans ce dernier cas la désignation des représentants des associations locales.
- o Elire les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).
- o Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant supérieur à 500 000 € ;
- o Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée excédant vingt ans ;
- o Prendre toutes autres décisions ne pouvant faire l'objet d'une délégation de compétence au bénéfice du Bureau Syndical ou du Président.

2 – Délégations à la Présidente

- En matière de commande publique :
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable, des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10% (marchés de services et de fournitures) et 15% (marchés de travaux), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Déclarer infructueuse toute procédure de consultation ou marché dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées ;
- En dehors de la commande publique :
 - Prendre toutes les décisions concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de conventions et des avenants correspondants qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - ✓ conclus à titre gratuit ou onéreux qui dans ce cas n'excèdent pas le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable des marchés publics,
 - ✓ liés aux activités et missions du syndicat,
 - ✓ et non déléguées à un autre organe.
- Intenter au nom du Syndicat, toute action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du Syndicat, dans la limite de 5 000 € ;
- Désigner les représentants du syndicat dans les organismes extérieurs dans les cas où les textes particuliers régissant l'organisme extérieur considéré lui donnent expressément cette compétence.

3 – Délégations au Bureau Syndical :

Disposer de l'ensemble des compétences ne relevant ni des compétences exclusives du Comité Syndical, ni de celles déléguées au Président, dont notamment :

- Acter du transfert et du retrait de compétences des membres du syndicat, dans les conditions précisées aux articles 5.2 et 5.3 des statuts du syndicat ;
- Adopter les conventions relatives à la détermination des actions menées dans le cadre du transfert de la compétence « Contribution à la Transition Energétique », visée à l'article 3.2 des statuts du syndicat ;
- Autoriser, au nom du Syndicat, l'adhésion aux associations utiles à son objet et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas vingt ans ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant inférieur à celui autorisé par le comité syndical ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ;
- Créer, supprimer, réviser les régies comptables d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat.
- Décider des modalités de constitution des droits réels de jouissance pour l'implantation des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité ;

- Décider, de la conclusion de conventions de restitution de biens en application des dispositions de l'article 13 du cahier des charges annexé à la convention de concession en date du 29 juin 2018 et décider de leur déclassement et leur cession ;
- Fixer les règles internes de mise en œuvre des procédures relatives aux marchés publics faisant l'objet d'une procédure adaptée ;
- Attribuer les subventions lorsque le comité syndical en a délégué l'attribution individualisée au Bureau syndical ;
- Conclure les conventions ou contrats suivants quel qu'en soit le montant : délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, vente d'électricité, autoconsommation individuelle, acte constitutif de groupement d'achat ;
- Décider les programmes de travaux, la localisation des projets, leur montant global et leur financement conformément aux dispositions du régime des contributions fixé par le Comité syndical.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet ces propositions de délégations au Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	96	18	114

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les délégations du Comité syndical à la Présidente et au Bureau Syndical, telles que proposées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, représentant du collège de la Communauté urbaine de Caen la mer.

REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

Madame la Présidente confirme que suite à la mise en place de la nouvelle assemblée du SDEC ÉNERGIE lors des élections du 24 septembre 2020, le code général des collectivités territoriales prévoit l'adoption par le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE, de son règlement intérieur, dans un délai de 6 mois à compter des élections.

Dans ce contexte, le projet de règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE a été adressé aux représentants du Comité syndical, préalablement à la réunion – annexe B de la note synthétique de présentation, jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée :

Monsieur Xavier DELOMEZ, représentant du collège de Bayeux Intercom souhaite avoir confirmation de la sécurisation des votes électroniques, notamment dans le cadre de votes à scrutin secret.

Monsieur Bruno DELIQUE confirme que la société QUIZZBOX a remis au syndicat, toutes les garanties relatives au respect du vote secret (document contractuel joint en annexe). En cours de vote ou après la clôture d'un vote secret, personne, y compris l'administrateur du vote, ne peut identifier les votants et le sens de leur vote.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, Madame la Présidente soumet cette proposition de règlement intérieur au Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	95	18	113

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, avec 112 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ADOpte** le règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle que, sur le fondement de l'article L. 5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsque les membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres (CLE), des comités consultatifs, de la commission consultative pour la transition énergétique et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret.

Ces dispositions s'appliquent également aux membres percevant des indemnités de fonction et la dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion.

Les taux applicables depuis le décret n° 2019-139 du 26 février 2019, sont les suivants :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	2 001 à 10 000 km	+ de 10 000 km
de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
de 6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) : 0,14 €/km

Vélocycle et autres véhicules à moteur : 0,11 €/km.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le remboursement des frais kilométriques des élus du Comité syndical dans les conditions définies ci-dessus, pour toute la durée du mandat, en autorisant les ajustements éventuels des taux d'indemnités kilométriques liés à l'évolution de la loi.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	95	18	113

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le remboursement des frais de déplacement des représentants au Comité syndical du SDEC ÉNERGIE ;
- **DIT** que cette délibération s'appliquera depuis le Comité syndical d'installation du 24 septembre 2020 ;
- **DIT** que toute évolution réglementaire des taux d'indemnisation des frais kilométriques, survenue au cours du mandat, sera appliquée d'office ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6532 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle que sur le fondement de l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président et les Vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, peuvent recevoir des indemnités de fonction dans les conditions fixées par le Comité syndical.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est un établissement public de coopération intercommunale, sans fiscalité propre, dont la population est supérieure à 200 000 habitants, il convient d'appliquer le barème mentionné à l'article R 5212-1 du CGCT, soit :

- pour le président, un taux maximum de 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les vice-présidents un taux maximum de 18,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'appliquer le barème présenté, tel qu'il était appliqué lors du précédent mandat.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	95	18	113

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction brutes mensuelles de la Présidente et des Vice-Présidents du SDEC ÉNERGIE ayant reçu délégation de fonction à :
 - 37,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le président
 - 18,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les vice-présidents ayant reçu délégation de fonction.
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6531 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **DIT** que cette délibération entre en vigueur :
 - pour la Présidente, à compter de son élection, soit le 24 septembre 2020,
 - pour les Vice-Présidents, à compter de la date exécutoire de leur délégation de fonction ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur les 40 projets présentés, depuis la décision du président en date du 16 juin 2020 :

• Montant total des travaux HT :	1 779 049,49 €
• Montant global de la participation communale :	1 056 816,04 €
➤ Montant des fonds de concours :	1 045 422,90 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	11 373,14 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité syndical, en annexe C de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la liste des nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	95	18	113

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, ci-jointe (40 projets pour un montant total des fonds de concours de 1 045 422,90 €) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONVOICATIONS DEMATERIALISEES

Monsieur Bruno DELIQUE expose aux représentants du Comité syndical que l'article L.2121-10 du CGCT, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique stipule que : « Toute convocation est faite par le président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse ».

Dans ce contexte, il annonce, qu'à compter du Comité syndical du 17 décembre 2020, sauf demande expresse adressée, par mail, à la Direction Générale (direction@sdec-energie.fr) avant le 6 novembre 2020, l'envoi de toutes les convocations se fera de manière dématérialisée à l'adresse mail utilisée pour l'envoi de la convocation à la séance de ce jour.

Les documents de séance seront accessibles sous la solution OXYAD Software, de deux manières :

- Depuis le mail de convocation reçu de la boîte Direction@sdec-energie.fr avec 2 liens :
 - 1^{er} lien pour une connexion internet,
 - 2^{ème} lien pour une connexion vers l'application mobile, préalablement téléchargée (à la 1^{ère} installation uniquement, renseignement d'un code pour initialiser l'environnement de travail).
- Depuis l'adresse URL standard de connexion en s'identifiant avec un Login et d'un Mot de passe (envoyés par la Direction mi-novembre via 2 mails différents - Changement ou Réinitialisation du mot de passe possible depuis un ordinateur).

Un manuel spécial utilisateur sera adressé à chacun mi-novembre.

Le logiciel OXYAD permettra, outre l'accès aux documents de la séance (téléchargements et annotations possibles) de confirmer sa présence et d'enregistrer un pouvoir (→ ne dispense pas l'envoi d'un pouvoir signé dont le modèle type sera téléchargeable).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée :

Monsieur Damien DE WINTER, représentant du collège de la Communauté Urbaine de Caen la mer, souhaite connaître la date à laquelle les identifiants pour accéder à l'espace adhérent seront communiqués aux collectivités.

Monsieur Bruno DELIQUE précise que les modalités de connexion à l'espace adhérent seront communiquées aux collectivités dans les tous prochains jours.

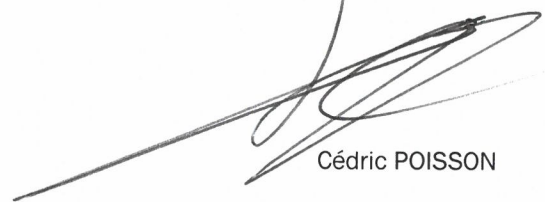
En l'absence de nouvelles questions, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les représentants et lève la séance à 15h30.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Catherine".

Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Cédric".

Cédric POISSON

Annexe : Explication technique du vote secret - Quizbox



Explication technique du vote secret

Lorsque le mode de scrutin est paramétré en secret (c'est le cas par défaut pour des élections, mais on peut également le paramétrer pour les délibérations), l'association entre l'identifiant d'un votant (numéro de boitier / numéro Online) et le vote est supprimé à la clôture du vote.

Après la clôture du vote, les votes et le résultat sont enregistrés en base de données mais rien ne permet d'identifier le votant (le lien entre la réponse et la personne ou un numéro de boitier est supprimé).

En cours de vote, l'information associant un vote à un votant est toutefois présente, mais seulement en mémoire : ceci est nécessaire afin de garantir l'unicité d'un vote par votant, et permettre à un votant d'éventuellement modifier son vote.

- Pas d'enregistrement en base en cours de vote mais seulement à la clôture.
- Aucune information identifiante n'est affichée dans les graphiques ou écrans des votes (impossible d'afficher des noms et prénoms de votants comme pour une délibération par exemple).
- Des logs existent qui permettent de retracer le déroulé d'une assemblée, comme l'ouverture ou la clôture des votes, mais aussi la réception de votes : mais dans le cas d'un vote secret la valeur du vote est remplacée par une « * ».
- L'écran des non-votants permet seulement de voir qui n'a pas encore voté.
- L'écran de gestion des participants qui pourrait permettre de voir le vote de chaque participant lorsque l'option « afficher tous les participants » est cochée, utilise aussi le caractère « * » lorsque le vote est secret.
- Le plan de salle affiche aussi une étoile et une couleur neutre (bleue) lorsque le vote est secret.
- L'écran des votes par groupe est inutile car l'information concernant le groupe politique des votants n'est pas récupérée.

Concernant le serveur Online, aucune réponse ou vote n'est enregistré sur le serveur, il n'y a pas de base de données pour les votes, un navigateur connecté au serveur Online ne fait que transmettre un vote.

Que le vote soit secret ou non, le protocole de communication entre le serveur Online et les navigateurs ou le PC administrant les votes est un protocole sécurisé (HTTPS). De plus, un algorithme de chiffrement/déchiffrement symétrique avancé est utilisé pour les informations confidentielles (le chiffrement AES 256 bits), notamment celles concernant le vote.

En cours de vote ou après la clôture d'un vote, lorsque celui-ci est secret, personne, y compris le scrutateur ou l'administrateur du vote ne peut donc identifier qui a voté quoi.